Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260629-D_2026_5_1-DE

Mairie de Pont-Aven

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision : D_2026_5_1

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Objet : Désignation de délégués des Conseils municipaux en vue des éléctions sénatoriales du 27 septembre 2026 - Convocation de l'Etat par décret n°2026-301 du 21 avril 2026 et arrêté préfectoral du 13 mai 20

L' an deux mille vingt six, le vendredi 05 juin à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 01 Juin 2026

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame ROBIN Renée, Madame BLAYO Annick, Monsieur LE GAC Hervé, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Monsieur COLLE Gaël, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame DANJOU Maryse, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves, Madame COLINET Camille, Monsieur EVEN Marc, Madame DU PENHOAT Catherine, Monsieur KERAUDREN Olivier, Monsieur QUEVAL Benoît, Madame LE COZ Louise, Monsieur JARAUD Lucien, Monsieur GUERNALEC Christian

Pouvoirs :
Madame DIQUELOU GARSON Armelle a donné pouvoir à Madame ROBIN Renée
Monsieur THUARD Jean-Charles a donné pouvoir à Monsieur QUEVAL Benoît
Madame COUSIN Laurence a donné pouvoir à Monsieur EVEN Marc
Madame EVEN Martine a donné pouvoir à Monsieur DAUTEL Christian
Monsieur RIMBERT Ugo a donné pouvoir à Monsieur LE GAC Hervé

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur THUARD Jean-Charles, Madame COUSIN Laurence, Madame EVEN Martine, Monsieur RIMBERT Ugo

Secrétaire de Séance : Madame Annick BLAYO

Vie des assemblées / Rapporteur : M. Christian DAUTEL, Maire

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 280 à L. 293 et R. 130-1 à R. 148 ;
Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'arrêté du 13 mai 2026 fixant le nombre et les modalités de désignation des délégués des Conseils municipaux et de leurs suppléants au collège électoral devant procéder à l'élection de quatre sénateurs lors du scrutin du 27 septembre 2026 ;
Vu le tableau du Conseil municipal ;
Vu l'examen en commission communale « Finances, moyens généraux » du 26 mai 2026 ;

En application du décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026, la commune de Pont-Aven est appelée à désigner 7 délégués titulaires et 4 suppléants.

M. Le Maire explique que les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux sur liste paritaire suivant le système de représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (une liste pouvant être incomplète). Il rappelle certaines restrictions à l'élection des délégués et des suppléants pour les membres du Conseil municipal.

Les deux membres présents les plus âgés, MM. Marc EVEN et Renée ROBIN, et les deux membres présents les plus jeunes du Conseil municipal, MM. Claire LE CUNFF et Lucien JARAUD, forment le bureau électoral. La présidence appartient à M. Le Maire.

Les listes de candidats doivent être déposées auprès de M. Le Maire aux date et heure fixées pour la séance au cours de laquelle le Conseil municipal est appelé à élire les délégués et les suppléants. Les

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260629-D_2026_5_1-DE

listes ainsi déposées doivent indiquer le titre de la liste présentée et les noms, prénoms, date et lieu de naissance, ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Le bureau détermine le quotient électoral, successivement pour les délégués et les suppléants en divisant le nombre de suffrages exprimés dans la commune par le nombre des mandats de délégués, puis par le nombre des mandats de suppléants ; il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués et de suppléants que le nombre de suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral correspondant. Puis, les sièges non répartis par l'application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants.

Deux listes sont présentées :
- Pont-Aven, Sénat 2026,
- Notre commune, notre avenir.

Il est procédé au vote à bulletin secret. Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

A l'issue des opérations de dépouillement du suffrage, sont proclamés les résultats suivants :

○ **Résultat de l'élection**

- **Nombre de conseillers présents et représentés : 23**
- **Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) 0**
- **Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) 23**
- **Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0**
- **Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau 0**
- **Nombre de suffrages exprimés 23**

Nom de la liste	Suffrages obtenus	Nb de délégués obtenus	Nb de suppléants obtenus
Pont-Aven, Sénat 2026	20	6	4
Notre commune, notre avenir	3	1	0

Nom et prénom	Liste	Mandat
M. DAUTEL Christian	Pont-Aven, Sénat 2026	Délégué
Mme BLAYO Annig	Pont-Aven, Sénat 2026	Délégué
M. TANGUY Jean-Marc	Pont-Aven, Sénat 2026	Délégué
Mme COLINET Camille	Pont-Aven, Sénat 2026	Délégué
M. LE GAC Hervé	Pont-Aven, Sénat 2026	Délégué
Mme LE CUNFF Claire	Pont-Aven, Sénat 2026	Délégué
M. KERAUDREN Olivier	Pont-Aven, Sénat 2026	Suppléant
Mme LE COZ Louise	Pont-Aven, Sénat 2026	Suppléant
M. JARAUD Lucien	Pont-Aven, Sénat 2026	Suppléant
Mme ROBIN Renée	Pont-Aven, Sénat 2026	Suppléant
M. LEBRESNE Jean-Claude	Notre commune, notre avenir	Délégué

• Approuve la désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026,

• Donne pouvoir et autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce relative à la mise en œuvre de la décision et en application de la présente délibération.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260629-D_2026_5_1-DE

Le Maire,
Christian DAUTEL



Emis le 05/06/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 29/06/2026